



Règlement du concours

www.cnjs-varenne.org

La 7^{ème} édition du Prix Varenne - Concours national de journaux scolaires et lycéens est organisée par la Fondation Varenne, le CLEMI et l'association Jets d'encre. Il est ouvert aux journaux (« papier », sites ou blogs d'information) réalisés dans le cadre scolaire.

Le concours s'organise en deux étapes successives :

phase 1 : concours ou sélections au niveau académique, ouverts à tous les journaux, à l'issue desquels trois titres « papier » et 1 titre « en ligne » (site ou blog d'information) maximum sont retenus par catégorie - les jurys académiques peuvent attribuer des prix distincts de la sélection pour le concours national (voir plus loin « Prix et sélection dans les académies ») ;

phase 2 : les journaux lauréats ou sélectionnés dans les académies participent au concours national, à l'issue duquel quatre titres par catégorie seront primés (3 journaux « papier » et 1 site ou blog d'information).

>> Calendrier général du concours

- Courant automne 2012 : ouverture des inscriptions dans votre académie
- [du 25 au 30 mars 2013 : 24^{ème} Semaine de la presse et des médias dans l'école]
- Mars-avril 2013 : clôture des inscriptions en académie et réunion des jurys académiques
- 10 avril 2013 : date limite d'envoi des journaux sélectionnés ou lauréats en académie pour la phase nationale du concours
- 6 et 7 mai 2013 : réunion des comités de lecture et du jury national
- courant mai 2013 : dévoilement du palmarès national provisoire (liste des journaux, « nommés » et « encouragés » par le jury national et liste des primés dans le désordre)
- 5 juin 2013 : remise des prix nationaux à Paris et révélation du palmarès complet - les journaux lauréats seront disponibles en ligne le soir.

>> Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux sites ou blogs d'information, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2012/2013, par des élèves de la maternelle au lycée inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les journaux participants sont répartis dans quatre catégories, identiques aux niveaux national et académique :

- « Ecole » : école maternelle, élémentaire, primaire, REP
- « Collège » : Collège, SEGPA, 3e DP, RAR
- « Lycée » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA
- « Autres établissements » : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Peuvent également participer tous ceux qui n'éditent pas encore de journal « papier », de site ou de blog d'information mais qui souhaiteraient profiter de l'occasion de ce concours pour en créer un. Des conseils en ligne sont proposés sur le site www.cnjs-varenne.org. Les équipes primées comme meilleur journal au plan national ne pourront pas se présenter l'année suivante ; elles seront invitées à participer au jury national.

>> Ouverture du concours aux sites et blogs d'information

Peuvent participer au concours, aux niveaux académique et national, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plateformes* quel que soit leur type d'hébergement dont le contenu est réalisé par les élèves, et pour lesquelles l'écrit est la forme d'expression prépondérante.

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique ou national doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2012/2013.

**Les fichiers PDF accessibles en ligne relèvent de la catégorie des journaux « papier » ; ils doivent donc imprimés au nombre d'exemplaires demandés et adressés aux organisateurs du concours académique.*

>> Modalités de participation

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment rempli (attention, documents différents pour les publications « papier » et les sites ou blogs d'information) ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- plusieurs exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2012/2013, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

Les informations précises concernant chaque académie (bulletin d'inscription, nombre d'exemplaires demandé, date limite d'envoi des journaux et adresse où les expédier, etc.) sont consultables en ligne sur le portail Internet du concours : www.cnjs-varenne.org.

>> Modalités de sélection des journaux

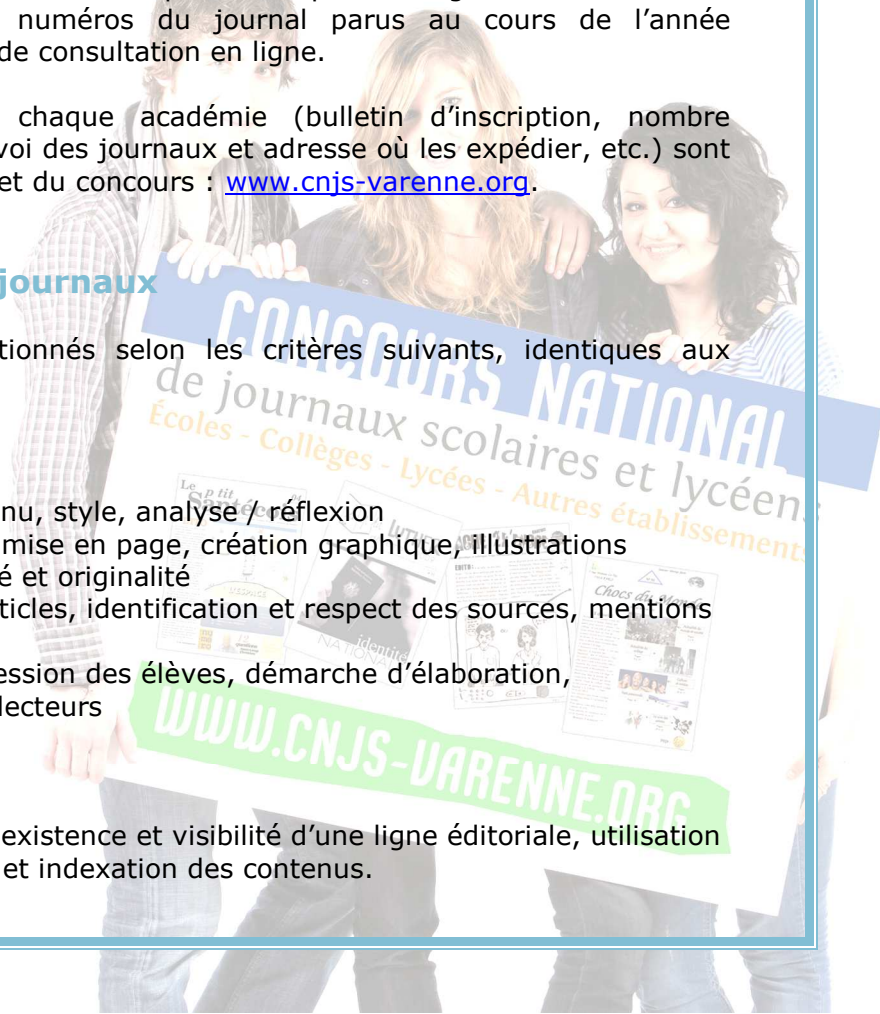
Les journaux participants seront sélectionnés selon les critères suivants, identiques aux niveaux national et académique :

Journaux « papier »

- **qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse / réflexion
- **qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations
- **identité du journal** : personnalité et originalité
- **responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires
- **nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs

Sites et blogs d'information

- **navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.



- **contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.
- **interactivité et communication** : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.
- **responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

Attention : les journaux participants ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

Prix spécial Ministère des Droits des Femmes

Les articles ou dossiers traitant de la question de l'égalité filles/garçons parmi les publications participant au concours (« papier », sites ou blogs d'information) pourront être sélectionnés dans le cadre du prix spécial en partenariat avec le Ministère des Droits des Femmes.

Une fiche conseils pour chaque journal

Publication « papier » ou site ou blog d'information, primé ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une « fiche conseils » réalisée par les jurys académiques, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. Retrouvez les critères de sélection détaillés dans ces fiches conseils.

>> Prix et dotation académiques et nationaux

Prix et sélection dans les académies

En participant aux concours ou sélections académiques, chaque journal peut être retenu pour le concours national pour lequel il représentera son académie.

En plus de la participation au concours national, les rédactions primées au niveau académique pourront recevoir une dotation laissée à l'initiative des organisateurs de l'académie (ce peut-être un chèque, du matériel informatique, des abonnements, des ouvrages spécialisés ou des visites de médias...). Les titres de la presse jeunesse partenaires du concours offrent des abonnements aux lauréats des académies, répartis à l'appréciation des organisateurs de l'académie.

Les organisateurs des concours ou sélections académiques ont la possibilité d'offrir des prix au-delà de la limite maximum de trois titres « papier » et d'un site ou blog d'information par catégorie sélectionnés pour le national.

Les organisateurs des concours ou sélections académiques ont la possibilité de différencier les journaux sélectionnés pour le concours national des journaux primés au niveau académique.

Les organisateurs des concours ou sélections académiques ont la possibilité de ne pas hiérarchiser les trois journaux maximum « papier » et le site ou le blog d'information sélectionnés dans chaque catégorie.

Prix nationaux

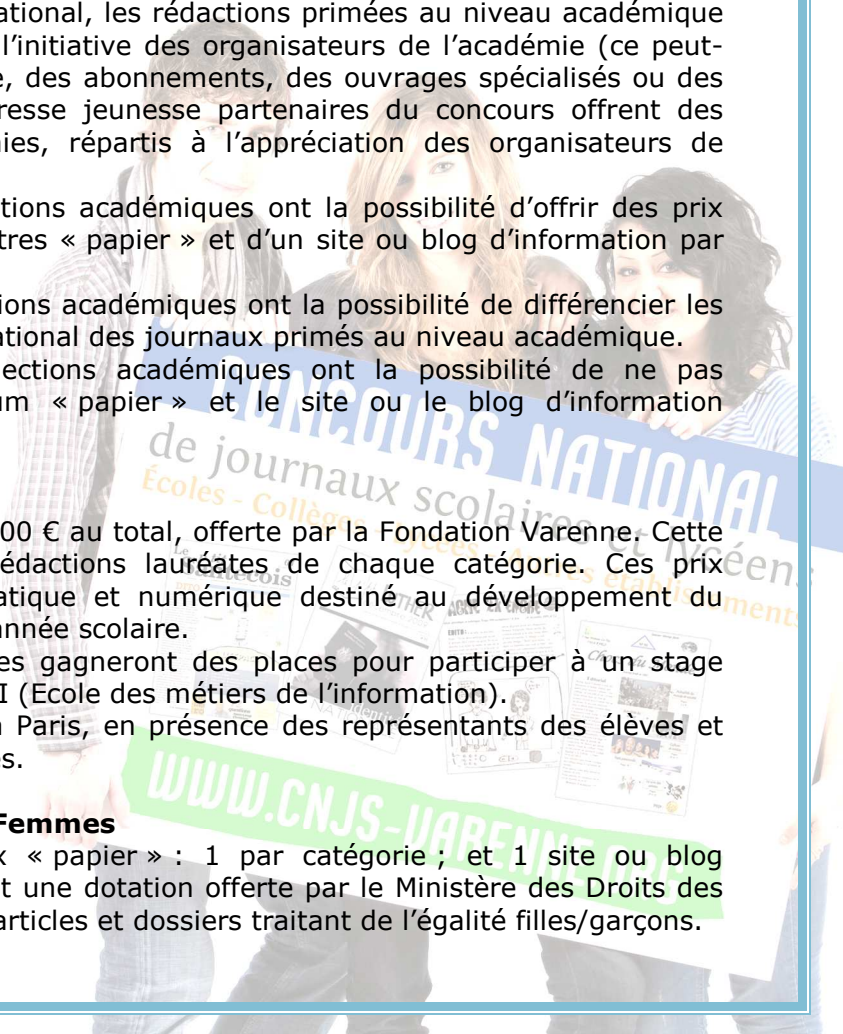
Au niveau national, la dotation est de 8 000 € au total, offerte par la Fondation Varenne. Cette somme est répartie entre les quatre rédactions lauréates de chaque catégorie. Ces prix prendront la forme de matériel informatique et numérique destiné au développement du journal. Ils seront remis avant la fin de l'année scolaire.

Les quatre rédactions lycéennes lauréates gagneront des places pour participer à un stage professionnel de cinq jours offert par l'EMI (Ecole des métiers de l'information).

La remise des prix nationaux aura lieu à Paris, en présence des représentants des élèves et des professeurs des établissements primés.

Prix spécial Ministère des Droits des Femmes

Les cinq équipes lauréates (4 journaux « papier » : 1 par catégorie ; et 1 site ou blog d'information toutes catégories) recevront une dotation offerte par le Ministère des Droits des Femmes pour récompenser les meilleurs articles et dossiers traitant de l'égalité filles/garçons.



Carte de presse jeune

Tous les membres des rédactions lauréates au niveau académique et au niveau national, âgés de 12 à 25 ans, se verront offrir la possibilité d'obtenir gratuitement la *Carte de presse jeune*, délivrée par l'association Jets d'encre. Informations sur www.jetsdencre.asso.fr. Toutes les demandes de Carte dans ce cadre sont à effectuer au plus tard le 30 juin 2013 – délai de rigueur.

>> Composition des jurys

Les décisions des jurys académiques et national seront sans appel.

Jurys académiques

Dans les académies, les jurys peuvent être composés de représentants du CLEMI et de l'association Jets d'encre, de représentants de l'ARPEJ et de la presse quotidienne régionale, de représentants du Rectorat, d'anciens journalistes lycéens, de représentants des instances de la « Vie lycéenne », de représentants des partenaires au niveau académique, etc.

Jury national

Au niveau national, le jury sera constitué de représentants de la Fondation Varenne, du CLEMI, de l'association Jets d'encre, de l'ARPEJ, de représentants des instances de la « Vie lycéenne », de journalistes professionnels, de représentants des partenaires nationaux et de personnalités, ainsi que des équipes primées comme meilleur journal au plan national l'année précédente.

